LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 22-211026
Recensement général de la population 2027 par l'INSEE - Nomination du Coordonnateur et Autorisation de recruter des agents recenseurs

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 14 octobre 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Absents : 4

Procurations : 06

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le VINGT-ET-UN OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :
PAYET Johnny Maire
THIBURCE Héliette 4ème adjointe
RIVIERE Alain 5ème adjoint
DALLEAU Gina 6ème adjointe
PAYET Mickael 7ème adjoint
MOGALIA Mélissa 8ème adjointe
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :
FAUSTIN Jean Yves 1er adjoint à PAYET Mickael
IGOUFE Sabine 2ème adjointe à PAYET Johnny
DAMOUR Jean Claude 3ème adjoint à RIVIERE Alain
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale à MOGALIA Mélissa
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à PARIEL Myriam

Publicité faite le 30/10/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM22-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Affaire 22-211026
Recensement général de la population 2027 par l'INSEE - Nomination du Coordonnateur et Autorisation de recruter des agents recenseurs

Le Maire informe le Conseil municipal du déroulé de la campagne de recensement général de la population, du 28 janvier au 27 février 2027 sur la commune de La Plaine-des-Palmistes.

La commune se doit de préparer et de réaliser l'enquête de recensement et reçoit à ce titre une dotation forfaitaire qui est calculée en fonction :

- D'une part, de la population légale en vigueur au 1er janvier 2026,
- D'autre part, du nombre de logements publiés sur le site **insee.fr** en juillet 2026. Cette dotation sera communiquée par l'INSEE courant octobre 2026.

Aussi, dans le cadre de la préparation de cette campagne, il est nécessaire de nommer un coordonnateur titulaire et deux coordonnateurs suppléants pour assurer la mise en place et le suivi du dispositif. Ces fonctions seront assumées par M. Bruno VIRASSAMY en qualité de coordonnateur titulaire et par Mme Bernadette ROBERT et Mme Fabiola BRASIER en qualité de coordonnatrices suppléantes.

En collaboration étroite avec le superviseur nommé par l'INSEE, la commune sera découpée en îlots et secteurs (en attente de confirmation par le superviseur et le coordonnateur titulaire). Chaque agent recenseur sera ainsi amené à enquêter entre 180 et 220 logements approximativement. Aussi, pour mener à bien cette opération, il convient pour cela de recruter des agents recenseurs non titulaires et de fixer leur rémunération.

Ces agents devront être disponibles sur toute la période allant de la date de la première séance de formation (date encore non communiquée), au 28 février 2027, date de clôture de la collecte.

Pour réaliser cette opération de recensement 2027, il sera nécessaire de recruter temporairement au moins 28 agents vacataires (selon le nombre estimé par le coordonnateur) et d'établir leur rémunération comme suit :

Imprimé rempli et retourné	Proposition rémunération brute 2026
Feuille de logement (validée)	1,80 €
Bulletin individuel (validé)	3,30 €
Feuille de logement non recensé (validée)	1,30 €
Recensement via internet (validée)	2,30 €

Ces montants sont soumis à cotisations sociales en fonction du statut de l'agent recenseur. A cette rémunération, s'ajoutent trois catégories d'indemnités forfaitaires :

- Indemnité forfaitaire de transport et de déplacement de 100,00 € bruts, pour la durée totale de la période de recensement du 28 janvier au 27 février 2027 ; cette indemnité est proratisée en cas d'arrêt de la collecte avant la fin de la période de recensement ou en cas de prolongation de la période de recensement au-delà de la date du 27 février 2027
- Indemnité forfaitaire de 100,00 € bruts par jour de formation obligatoire, à raison de deux journées de formation ; cette indemnité est versée sous réserve que l'agent recenseur ait commencé et achevé la collecte
- Indemnité forfaitaire de 100,00 € bruts, attribuée à chaque agent ayant correctement tenu le carnet de tournée et des fichiers d'adresses collectives

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM22-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **PREND ACTE** du déroulé de la campagne de recensement 2027 entre le 28 janvier et le 27 février 2027,
- **PROCEDE A LA NOMINATION** du coordonnateur titulaire et de deux suppléants pour cette campagne de recensement 2027,
- **DECIDE** du recrutement de 28 agents recenseurs vacataires pour la période de campagne qui se déroulera du 28 janvier au 27 février 2027,
- **APPROUVE** la grille de rémunération prévue dans la présente délibération, ainsi que les indemnités forfaitaires complémentaires,
- **INSCRIT** au budget 2027, toutes les dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et en recette, la dotation forfaitaire de recensement,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,



Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20261021-DCM22-211026-DE
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026